

Compte rendu de la Commission de la Recherche du Conseil Académique du 19 mars 2015

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 22 janvier 2015
- 2 - Avis sur le recrutement des vacataires
- 3 - Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature
- 4 - Avis sur l'accueil d'invités étrangers pour l'année civile 2015

1 – Approbation du compte rendu de la Commission de la Recherche du 22/01/2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur le recrutement des vacataires

M. ARTIBA liste le tableau des vacataires. Il est établi que la durée de validité de la qualification est de 4 ans. A noter qu'il y a des modifications à faire dans les colonnes « dernier diplôme » et « domaine de compétences » :

- Page 1 : DEHOVE Florence ajouter « Master STS médico-social » dans la colonne « diplômes » et « STS » dans la colonne « domaine de compétences »
- Page 1 : RANVIER Perrine ajouter « Master de l'Education » dans la colonne « diplômes » et « ALL » dans la colonne « domaine de compétences »

La liste est validée dans sa totalité à l'unanimité.

M. ARTIBA liste le tableau des intervenants extérieurs IFSI page par page. La liste est validée dans sa totalité, à l'unanimité.

3 – Avis sur les contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature

Mme SIMON procède à une description rapide du tableau de synthèse des contrats de recherche et conventions de financement de projets signés et en cours de signature, sur la base du tableau actualisé distribué en séance (une réponse à appel à projet pour laquelle un avis motivé est demandé par le financeur a été ajoutée entre la diffusion des documents en appui à l'ordre du jour et la séance de la Commission Recherche). 2 avis sont demandés :

- Projet de recherche « Ségrégation-Génération-Capital social »
Proposition d'avis :
L'établissement soutient ce projet qui répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet AIRR/Vision AIRR, qui constitue une initiative remarquable en matière de recherche frontière et interdisciplinaire, se situant hors des thématiques de recherche du laboratoire concerné. L'équipe rassemblée autour du projet visant de plus à un dépôt ultérieur auprès de l'Agence Nationale de la Recherche, la Commission Recherche de l'UVHC donne donc une appréciation extrêmement favorable à cette demande, qui implique une composante de recherche de l'UVHC (IDP), et dont l'UVHC est coordinateur.

- Projet partir Ensemble Seniors : Rencontres en ligne pour vacances partagées »

Proposition d'avis :

L'établissement soutient ce projet qui répond aux critères d'éligibilité de l'appel à projet Chercheurs-Citoyens. A la croisée de la recherche, de l'enseignement et interdisciplinaire, il est de plus mené en coordination étroite avec l'association Génération et Cultures qui apporte son expertise. Intergénérationnel, enfin, il s'inscrit dans la volonté de développer l'engagement citoyen des étudiants. La Commission Recherche de l'UVHC donne donc une appréciation extrêmement favorable à cette demande, qui implique une composante de recherche de l'UVHC (LAMIH), et dont l'UVHC est coordinateur.

Mme LAGAE-VANREETH s'interroge sur le contenu scientifique de cette dernière proposition.

M. MICHEL-DANSAC indique que l'objet de l'appel à projets porte précisément sur une réponse scientifique aux besoins de partenaires associatifs. Lecture est faite du résumé du projet pour mettre en évidence le questionnement scientifique du projet.

La liste est approuvée à l'unanimité, ainsi que les 2 avis concernant les projets « Ségrégation-Génération-Capital social » (PRSGCS) et « Partir Ensemble Séniors : Rencontres en ligne pour vacances partagées » (PPES)

4 – Avis sur l'accueil d'invités étrangers pour l'année civile 2015

M. ARTIBA indique qu'étant donné les baisses budgétaires mais également la nécessité de garder un nombre significatif d'invités, la procédure « Professeurs invités » a été modifiée. Les conditions sont de plus en plus strictes car il est nécessaire de faire des choix. Pour ce qui est de la durée, l'invitation est de 1 à 4 semaines et le forfait de base est de :

213.50 Euros par semaine pour le forfait repas – soit 15,25 € par repas

560.00 Euros par semaine pour le transport et l'hébergement sur justificatif

163,64 € / conférence pour un invité étranger de classe normale

490.92 € / conférence pour un invité étranger de renom international

M. ARTIBA souligne qu'il continue à chercher de nouvelles pistes comme la sous-traitance à Campus France par exemple. Pour un coût d'environ 1 000 €/semaine. Car l'accueil d'invités étrangers génère beaucoup de travail tant sur le plan administratif que scientifique.

Intervention de Mme GIRARD qui veut savoir si c'est valable pour les professeurs invités.

M. ARTIBA : cela concerne uniquement les conférenciers. Dorénavant il faut plutôt recruter des conférenciers que des professeurs cela limite les charges salariales pour l'Etablissement et permet une plus grande flexibilité.

M.ALI MEHMETI prend l'exemple d'un conférencier qui vient des USA où le coût du transport est élevé.

M. MICHEL-DANSAC intervient en expliquant que le remboursement se fera dans la limite des 560 €/semaine sur justificatif sauf si la prise en charge se fait par l'UVHC.

Pour 2 semaines :

560,00 € (transport + hébergement) x 2

+ 213.50 € x 2 (14 repas x 2 semaines x 15.25 €)

+ conférence : 163,64 € (invité de classe normale) x 2

ou 490,92 € (invité de renom international) x 2

Intervention de M. GRONDEL sur le transport il craint que cela n'engendre 2 poids 2 mesures (ex : USA/Europe) et que les laboratoires augmentent artificiellement la durée du séjour pour amortir le coût du transport.

M. MICHEL-DANSAC rappelle que dans le dispositif précédent le coût du transport n'était pas pris en charge. C'est dorénavant possible dans la limite de 560 euros par semaine sur justificatif.

M. ARTIBA : cela donne pour 4 semaines un total de 4 000 €. Il n'y a pas de dévaluation de la contribution elle-même supérieure :

Professeur invité (4 s)	≈ 2 500 € Net
Conférencier invité (4 s)	≈ 3 600 € Net

Intervention de Mme GIRARD qui demande s'il existe une grille par profil ?

M. MICHEL-DANSAC demande que la note de cadrage soit remise à Mme GIRARD (seuls les membres de la CoR restreinte ont été destinataire de la note).

M. ALI MEHMETI s'interroge sur la ligne de partage entre les deux types de conférencier.

M. MICHEL-DANSAC indique que la différence entre le conférencier de classe normale et le conférencier de renommée internationale se fait sur la reconnaissance internationale de l'invité et celle-ci est laissée à l'appréciation du Directeur de laboratoire d'accueil.

M. ARTIBA précise que les laboratoires doivent être prudents sur ce point. En effet, un nombre trop élevé de conférenciers confirmés fait, mécaniquement, diminuer le nombre de semaines de financement disponibles.

M. DAMBRINE interpelle sur la limite d'âge supprimée.

M. MICHEL-DANSAC précise que si l'intervenant a plus de 65 ans il faudra fournir plus de justificatifs car absence d'attestation de l'employeur.

M. ARTIBA informe qu'aux USA il n'y a pas de limite d'âge.

M. ALI MEHMETI demande confirmation sur la possibilité d'inviter un intervenant de plus de 65 ans.

M. DOGHECHE indique qu'il vaut mieux, de toute façon, privilégier une durée de séjour relativement longue sauf si la personne est peu disponible auquel cas on reste sur la base d'une semaine.

M. ARTIBA précise que l'Administration étudie l'opportunité de travailler avec Campus France sur l'accueil des personnalités étrangères et de faire évoluer le dispositif dans ce sens.

M. COUDOUX demande s'il existe des accords sur le logement. En effet, la Résidence Etudiante est « limite » pour accueillir un professeur invité.

M. MICHEL-DANSAC précise qu'il y a une nouvelle résidence NEXITY Studéa avec un bon rapport qualité/prix inférieur à 30 € la nuit.

M. BOUCHAHIB intervient en demandant où en était la construction du bâtiment invités ?

M. MICHEL-DANSAC répond que le technopole y travaille.

Concernant les remboursements : l'invité doit dépenser et se faire rembourser sur justificatifs. Est-il possible de prévoir une avance de 75 % comme pour le personnel UVHC ?

M. MICHEL-DANSAC répond que c'est impossible car l'avance de 75 % ne peut se faire qu'aux salariés de l'UVHC

Dans le cas d'un pays sous embargo, où les remboursements par virements sont impossibles, il faut faire les achats de billets de transport et s'occuper du logement pour l'invité.

M. LAMBRECHT veut savoir si les frais de visa sont pris en charge

Réponse de M. MICHEL-DANSAC : Non

M. DOGHECHE demande ce qu'il en est du volet formation.

M. MICHEL-DANSAC répond qu'un professeur invité doit assurer minimum 12 heures de service hebdomadaire.

Mme GIRARD demande si le document va passer au vote du CA.

M. MICHEL-DANSAC précise qu'il n'y a pas lieu de soumettre le document au vote du CA. C'est le Président qui décidera de la détermination des semaines et que seule l'enveloppe allouée a été votée au CA. La note est présentée en CoR pour information.

M. GRONDEL trouve que la note remise pour la CoR n'est pas simple à première lecture. Il voudrait que les critères soient repris sous forme de tableau.

M. ARTIBA propose que toutes les remarques et suggestions soient transmises à la DRV car d'autres pistes sont à l'étude. Le but est d'éviter la complexité administrative et de ne pas pénaliser les collègues.

De plus M. ARTIBA insiste sur le fait que l'invitation de professeurs 5 ans de suite ne sera plus tolérée, il faut être cohérent et respecter un système de réciprocité. La priorité sera donnée à ceux qui nous invitent.

M. DAMBRINE demande confirmation que l'accueil peut bien se faire à partir du 1^{er} avril de cette année et ce, toute l'année.

M. ARTIBA indique qu'en 2016 l'accueil sera possible dès l'ouverture du budget. Le budget est voté pour l'année civile (1^{er} janvier - 31 décembre et non pas l'année universitaire 1^{er} septembre – 31 août)

M. MICHEL-DANSAC rappelle qu'il y a une seule réserve c'est que la décision soit entérinée par le Président avant.

M. ALI MEHMETI demande ce qu'il en est des délais de traitement des demandes des laboratoires.

M. ARTIBA indique que les délais seront rapides.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses la séance est levée.

Valenciennes, le 23/03/2015

Le Vice-Président de la Commission Recherche
du Conseil Académique



Pr. Abdelhakim ARTIBA